

susciter une large concertation entre tous les acteurs de ces paysages. Pourquoi ne pas imaginer la mise en place d'un itinéraire de découverte du

milieu naturel, décliné en parcours, qui permettrait de connaître et de contempler l'avifaune ? N'y aurait-il pas là un heureux contrepoint écologique

à l'observatoire, mêlant ainsi les deux termes d'un regard global sur la nature ?

Le sanctuaire des marais

La troisième unité de cet ensemble, les marais de Contres, est un milieu exceptionnel et fragile, qui

constitue l'un des rares paysages du département pour lesquels il conviendrait de proposer une protection totale.



Un milieu fragile à protéger

2-10 PAYSAGES DE PLAINES BOISÉES

Ces paysages sont composés comme des mosaïques binaires, qui combinent les termes ultimes de l'évolution des paysages ruraux du département, la plaine cultivée et le bois. Ils sont donc faits de deux phases dont nous avons vu qu'elles étaient les figures les plus stables que l'on puisse rencontrer dans le Cher. Ce sont donc des paysages dont la géométrie varie peu mais qui néanmoins subissent pour certains d'entre eux de très fortes évolutions. Une seule de ces unités, la campagne de Dun (unité 10-1) connaît des modifications radicales de la répartition entre plaine et bois : la première progresse considérablement au détriment des seconds. Dans les six autres cas, la répartition entre les pleins et les vides ne se modifie pas ou très peu, il s'agit de taillis de production ou de bois de chasse qui ont toutes chances de perdurer grâce à leurs

dimensions ou du fait des conditions pédologiques, mais la physionomie générale du paysage évolue fortement pour deux raisons essentielles. La première de ces raisons est la grande ouverture visuelle de ces unités paysagères, qui donne une importance particulière au bâti. La campagne de Dun (unité 10-1), l'interfluve Cher-Arnon (unité 10-2), et surtout le piémont du Pays Fort (unité 10-4) en raison de la mise en évidence par le relief, sont fortement affectés par de nouvelles constructions très visibles. Il y a lieu, comme dans les paysages de plaine ouverte soumis à cette pression, de conduire des études visant à encadrer les volets paysagers des documents d'urbanisme et des permis de construire en définissant de manière précise les modalités de groupement et d'implantation, les effets de silhouette et les palettes de matériaux ou de végétaux d'accompagnement. La seconde

figure d'évolution est la dégradation des figures végétales ; il s'agit de traces bocagères dans le cas de la plaine ponctuée (unité 10-3) et de la plaine de Dun (unité 10-1) et d'un processus d'altération des lisières, souvent dû aux excès des enrésinements (unité 10-2). Une protection des reliques bocagères dans les documents d'urbanisme semble ici s'imposer. Enfin il faut souligner que malgré la stabilité relative du " rapport plein vide ", deux des unités de cet ensemble, la mosaïque de Graçay et la plaine d'entre Cher et Arnon (unités 10-4 et 10-7), font partie des régions en déprise et montrent les seuls exemples d'un recul des figures de plaine au profit de boisements spontanés non gérés, qui sont nés de l'enfrichement. La question de la gestion de ces terroirs va commencer à se poser avec acuité.